

L'objectif de ce document d'orientation est d'informer les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux sur la méthodologie utilisée par l'UNICEF pour l'analyse de la pauvreté infantile et des enfants en situation de pauvreté. Cette méthodologie s'inspire d'une expérience de plus d'une centaine d'études nationales sur la pauvreté des enfants. Ces études ont été réalisées avec l'appui de l'UNICEF au cours des 15 dernières années dans l'ensemble des régions du monde. Elle s'appuie sur le Guide du Global Coalition to End Child Poverty (GGCECP): « Un monde libéré de la pauvreté des enfants » ainsi que sur les rapports et documents récents de l'UNICEF, notamment « Poverty Reduction Begins with Children », « Child Poverty in the Developing World », l'étude mondiale sur la pauvreté des enfants et les disparités, l'analyse transnationale du chevauchement des privations multiples (MODA) et l'étude sur la situation des enfants dans le monde de 2005.

L'approche présentée dans ce document a pour objectif d'aider les pays, les bureaux nationaux de statistique en particulier, à mesurer et examiner la pauvreté des enfants afin d'obtenir une connaissance factuelle nécessaire à l'élaboration des politiques publiques et l'analyse de leurs impacts. Atteindre cet objectif requiert l'établissement d'un cadre analytique comprenant une définition, des principes et des prescriptions claires sur la méthodologie et les éléments fondamentaux de cette approche pour analyser les enfants en situation de pauvreté. Ce document met également en exergue les domaines où il est possible d'adapter cette méthodologie au contexte particulier de chaque pays. Cette flexibilité permettra aux pays en question d'établir et d'institutionnaliser leurs propres estimations de la pauvreté infantile qui sont conduites périodiquement.

Pourquoi mesurer la pauvreté des enfants ?

Mesurer la pauvreté des enfants nécessite

- Une estimation de la pauvreté des enfants au niveau individuel (tableau croisé avec les enfants vivant dans les ménages pauvres).
- Une estimation basée sur les droits constitutifs de la pauvreté (non pas toutes les violations des droits de l'enfant).
- Une pondération égale pour tous les droits.
- Outre la prévalence (et la proportion de ménages où vivent des enfants pauvres), des estimations de la profondeur/étendue et de la sévérité de la pauvreté.

Les enfants vivant dans la pauvreté sont dépourvus de ressources matérielles (que ce soit celles que l'on peut acheter dans le marché des biens et services ou celles qui sont octroyées par les institutions publiques). Par conséquent, leurs droits constitutifs de la pauvreté (c'est-à-dire ceux liés aux pénuries matérielles) ne sont pas réalisés.

De plus, la pauvreté infantile est différente de celle des adultes : les enfants ont des besoins nutritionnels, de santé, d'éducation et autres qui sont distincts de ceux des adultes.

Mesurer et analyser les enfants en situation de pauvreté ont pour objectif ultime de contribuer à l'élimination de la pauvreté infantile. La mesure et l'analyse permettent aux pays d'élaborer des politiques visant à éliminer la pauvreté des enfants et d'évaluer leur impact. Étant donné que les enfants représentent entre un tiers et la moitié de la population totale dans la plupart des pays, et que leur situation ne va pas toujours de pair avec celle du reste du ménage, la mesure de la pauvreté au niveau des ménages pourrait fournir une représentation erronée de l'évolution de la pauvreté infantile.

Que mesurer lorsqu'on analyse la pauvreté des enfants ?

Il est important de désagréger les mesures (monétaires et multidimensionnelles) de la pauvreté des ménages afin d'explorer la proportion d'enfants vivant dans ces ménages. Par exemple, les ménages pauvres en terme monétaire n'ont pas la capacité d'offrir un niveau de vie minimum à leurs enfants.

Cependant, limiter l'analyse de la pauvreté des enfants au niveau des ménages seulement pourrait masquer les allocations intra-ménages et pourrait faire perdre de vue les enfants souffrant de privations matérielles dans les ménages qui ne sont pas monétairement pauvres. Par conséquent, même si la désagrégation de la pauvreté des ménages fournit des informations importantes concernant la situation des enfants (en particulier en ce qui concerne la satisfaction de leur droit à un niveau de vie minimum dans le cas de la pauvreté monétaire), cela ne suffit pas à saisir l'expérience des enfants vivant dans la pauvreté. En effectuant cette désagrégation, certains groupes d'enfants pourraient ne pas être pris en compte ou pourraient être occultés, notamment ceux qui sont privés de ressources matérielles et qui ne vivent pas dans des ménages pauvres monétairement. **Cette distinction relève la nécessité d'une mesure individuelle de la pauvreté qui soit basée sur l'enfant.**

Comment mesurer la pauvreté individuelle des enfants ?

La méthodologie fondamentale pour mesurer la pauvreté individuelle des enfants est multidimensionnelle car elle mesure l'existence ou non de privations à travers une gamme de dimensions. Elle se traduit en deux étapes. Dans un premier temps, il faut d'abord identifier les privations dont souffre l'enfant dans chaque dimension (telle que l'accès au logement, à l'eau, à la santé, etc., en utilisant les indicateurs appropriés). Puis, dans un second temps, il convient d'agréger ou compter les enfants dépourvus à travers toutes les dimensions. Cette méthode est utilisée dans certaines estimations de la pauvreté des enfants et des ménages communément appelées «Bristol», « Analyse du

chevauchement des privations multiples (MODA)», «Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)» ainsi que plusieurs autres (incluant une mesure de la pauvreté multidimensionnelle récemment introduite par la Banque Mondiale).

Suivre cette méthodologie en deux étapes permet d'identifier les enfants souffrant d'une, deux, voire trois ou plus de privations. Les éléments pratiques à considérer seront donc relatifs à la sélection des dimensions à inclure, les seuils pour les indicateurs retenus pour évaluer la privation dans chacune des dimensions, et la méthode retenue pour agréger les différentes dimensions (c'est-à-dire la façon de déterminer les poids statistiques pour chaque dimension et les seuils) pour mesurer la pauvreté.

Les dimensions de la pauvreté individuelle des enfants

Le point de départ de l'UNICEF pour établir une mesure individuelle de la pauvreté multidimensionnelle des enfants (indistinctement appelée, dans les divers rapports mentionnés dans l'introduction, pauvreté multidimensionnelle, privation multidimensionnelle, privation matérielle, analyse du chevauchement des privations multiples ou pauvreté des enfants) est la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Cependant, cela ne signifie pas que toutes les violations des droits de l'enfant doivent être considérées comme étant la pauvreté des enfants.

Ainsi, **la mesure de la pauvreté individuelle des enfants devrait être fondée sur les droits constitutifs de la pauvreté**. Il s'agit d'un concept développé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Les droits constitutifs de la pauvreté sont ceux qui nécessitent de manière cruciale qu'une personne, pour en jouir, ait le contrôle sur des ressources matérielles/physiques. S'appuyer sur (et adapter) ce cadre conceptuel qui se base sur les droits de l'homme et la pauvreté fournit une bonne justification pour le choix des dimensions à inclure dans une mesure de la pauvreté des enfants (ces dernières sont par exemple l'éducation, la santé ou la nutrition). Dans la pratique, cela signifierait que les aspects comportementaux qui ne sont pas directement liés à un manque de biens et de services (fournis par le secteur privé ou public) et les autres problèmes pouvant affecter les enfants (par exemple, l'utilisation de la violence physique pour corriger les enfants ou les violations de la vie privée d'un enfant) ne seraient pas pris en compte. De même, le manque de connaissances (concernant les bonnes pratiques d'alimentation ou l'offre de service de dépistage du VIH par exemple) ne serait généralement pas considéré comme constitutif de la pauvreté (bien que certains d'entre eux puissent être des déterminants importants de la pauvreté des enfants et, à ce titre, devraient être croisés avec les données relatives à la pauvreté des enfants). En outre, il est important de noter que la pauvreté multidimensionnelle des enfants n'est pas une approximation, un substitut ou un indicateur du manque de revenu au sein d'un ménage.

Se baser sur les droits constitutifs pour déterminer les dimensions de la pauvreté des enfants évite d'inclure d'autres dimensions qui sont certes importantes, mais ne constituent pas la pauvreté au sens de privations matérielles (même si

elles peuvent être liées à la pauvreté). Cela renforce également le bien-fondé d'une mesure individuelle de la pauvreté, centrée sur les enfants, dans la mesure où seuls les enfants, contrairement aux ménages, sont détenteurs de ces droits. L'objectif est de faire une distinction entre la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des questions telles que la privation psychosociale et émotionnelle, la pauvreté associée à l'utilisation du temps, la négligence et d'autres aspects liés aux interactions familiales, la violence contre les enfants, le bonheur, etc., qui font partie du bien-être général ou de la qualité de vie des enfants (c'est-à-dire des concepts qui incluent mais vont au-delà des privations matérielles ou de l'insuffisance des ressources physiques/financières). Dans la mesure où ces aspects immatériels sont importants, ils méritent qu'on y porte attention. Étant donné qu'ils sont conceptuellement différents de la pauvreté (au sens des privations matérielles), ils pourraient et devraient être utilisés pour compléter l'analyse de la pauvreté individuelle des enfants.

Comme précédemment précisé, le concept de « droits constitutifs » fournit un bon moyen pratique de décider quels droits/dimensions utiliser. En règle générale, parmi un large éventail d'études menées par l'UNICEF et par d'autres, ces derniers sont: les vêtements, l'éducation, la santé (y compris la santé reproductive pour les adolescents et les besoins particuliers des filles tels que la gestion de l'hygiène menstruelle), le logement (y compris un chauffage adéquat lorsque le contexte l'exige), l'information, la nutrition, le jeu, l'assainissement et l'eau. Des efforts sont nécessaires pour inclure tous les enfants concernés qui, dans le cadre de ces droits constitutifs, peuvent avoir des besoins spéciaux - par exemple des appareils et accessoires fonctionnels pour les enfants souffrant de déficiences physiques ou de santé (y compris les services de santé mentale), des services de nutrition et d'éducation pour les enfants qui ont souffert de violence.

Cette sélection est conforme à la littérature sociologique, à la traditionnelle approche sur les besoins de base non satisfaits, à celle sur les capacités, à la théorie des privations relatives, au cadre du développement humain, à l'approche consensuelle et aux accords internationaux entre les gouvernements (comme la déclaration du sommet mondial sur le développement social). Bien qu'il existe des différences entre ces approches, il existe un très haut degré de convergence en termes d'éléments inclus dans leurs définitions de la pauvreté - en particulier dans la recherche appliquée et les méthodes de mesure. De ce fait, ces dimensions sont celles qui devraient être incluses dans la mesure de la pauvreté individuelle des enfants. Les contraintes liées aux données empêchent parfois d'inclure tous ces droits constitutifs ou de couvrir tous les enfants qui ont des besoins particuliers conditionnant leur jouissance de ces droits. Dans ce cas, ils ne doivent pas être remplacés en

ajoutant d'autres dimensions, c'est-à-dire en incluant des éléments et des indicateurs qui ne concernent pas les droits constitutifs de la pauvreté.

Une autre contrainte empirique courante est la disponibilité de données pour une partie des enfants mais pas pour certains autres qui partagent des caractéristiques similaires. Dans ces cas, l'imputation des privations sur la base des informations disponibles pour certains enfants à d'autres enfants n'est pas acceptable. Il est préférable de pécher par excès de prudence et de considérer les enfants pour lesquels il n'existe pas de données comme n'ayant pas de privation (ce qui entraîne clairement une sous-estimation de la pauvreté des enfants).

L'insuffisance de l'approche basée sur le revenu/la consommation est un autre aspect important (liée au droit à un niveau de vie minimum) qui doit cependant être analysée séparément des droits constitutifs, compte tenu de sa nature et de ses caractéristiques. Par exemple, le revenu monétaire (ou la consommation) est associé à une approche indirecte de la mesure de la pauvreté. De plus, les enfants ne sont pas censés être sur le marché du travail et avoir une rémunération. Cependant, un revenu ou un niveau de consommation insuffisant des ménages affecte leur existence quotidienne (ainsi que leurs chances futures dans la vie). Étant donné que les enfants ont droit à un niveau de consommation individuelle minimal, il est important de la traiter comme une dimension distincte et de la croiser avec la pauvreté infantile individuelle (basée sur la pauvreté matérielle multidimensionnelle).

Seuils pour l'estimation des privations pour chaque droit constitutif de la pauvreté

Les pays pourraient définir leurs propres seuils pour mesurer la privation dans chaque dimension (et inclure différents indicateurs pour différents âges). Cependant, des mises en garde sont importantes. Les pays sont encouragés à prêter attention à des éléments tels que les protocoles internationaux de vaccination, les normes nutritionnelles ainsi que les mesures et références définies par le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour l'accès à l'assainissement et à l'eau, ou la législation nationale établissant un nombre minimum d'années de scolarité formelle, lors de l'établissement des seuils de privation pour les indicateurs.

La prise en compte du principe de non-régression (Principes de Limbourg et Observation générale n°3 du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui dans ce contexte signifie qu'une fois qu'une norme minimale a été établie, elle ne peut être abaissée) entraînerait que des enfants de différents pays (ou régions d'un pays) et contextes, souffrant de carences matérielles et de privations, ne soient pas considérés comme étant pauvres. Cette approche, telle qu'établie dans le guide « un monde libéré de la pauvreté des enfants », aiderait à restreindre la manipulation des seuils pour amplifier ou réduire les estimations de la pauvreté des enfants (ou pour donner plus d'importance ou de poids à un droit ou à une dimension par rapport aux autres).

Les pays peuvent établir des minima de satisfaction supérieurs aux normes internationales. Cependant afin d'éviter un nivellement par le bas dans la définition de la « jouissance des droits », ces minima ne peuvent être inférieurs à ceux définis par les normes internationales. Bien que chaque dimension se réfère clairement à un droit constitutif de la pauvreté, il va de soi que les indicateurs choisis ne mesurent qu'imparfaitement la satisfaction des droits (par exemple parce que les données pour mesurer la jouissance d'un droit pour des enfants d'âges différents ne sont parfois pas disponibles - ce qui implique des efforts additionnels pour collecter davantage de données).

Comment appliquer la pondération statistique à travers et au sein des dimensions?

La méthode utilisée pour pondérer statistiquement les indicateurs et les dimensions est un élément important à considérer. Lorsque l'on mesure la pauvreté de l'enfant au niveau individuel en se basant sur l'approche des droits humains, **il convient davantage d'appliquer une pondération égale à travers les dimensions (droits individuels) et de maintenir un équilibre en ce qui concerne le nombre d'indicateurs au sein de chaque dimension.** En effet, les droits humains ne peuvent pas être classés ni pondérés, puisqu'ils sont tous inaliénables et d'importance équivalente. De plus, ils doivent tous être évalués de la même façon. Par conséquent, toutes les dimensions/droits doivent être pondérée de manière égale.

Une pondération inégale des droits constitutifs de la pauvreté pourrait introduire un biais dans la mesure de la pauvreté de l'enfant. Par exemple, si parmi trois dimensions, on attribue un poids plus important à l'une d'entre elle par rapport aux deux autres combinées, on peut conclure incorrectement que la dimension qui affecte le plus la pauvreté de l'enfant est celle dont la pondération est la plus élevée. Ainsi, cette dimension pourrait être celle sur laquelle les politiques d'intervention mettront l'accent. En outre, si la situation des enfants dans cette dimension s'améliore mais se détériore dans les deux autres, on pourrait conclure (à tort) que la pauvreté infantile a baissé. Cette conclusion inappropriée serait due au fait que l'on ait arbitrairement attribué un poids statistique plus important à la dimension dans laquelle il y a eu des progrès. Ce type de difficulté est évité lorsque toutes les dimensions ont une pondération équivalente.

Il est important de relever que ce point ne doit pas être confondue avec la décision de pondérer ou non les indicateurs au sein d'une même dimension. Ainsi, il est important d'apporter la lumière sur un aspect important – souvent mal compris : les indicateurs utilisés pour évaluer la réalisation d'un droit constitutif de la pauvreté peuvent être pondérés et/ou combinés de différentes façons au sein de chaque dimension/droit.

Cela traduirait la possibilité de mesurer chaque dimension/droit avec un nombre différent d'indicateurs (bien que cela ne soit pas propre à la mesure de la pauvreté de l'enfant, le choix des indicateurs dans chaque dimension doit être en accord avec les bonnes pratiques telles que l'adéquation, la validité, la fiabilité ainsi que la distinction entre les causes et conséquences de la pauvreté parmi les indicateurs). Par exemple, le droit à la nutrition peut être évalué en utilisant comme indicateur la diversité diététique et les mesures anthropométriques standards (retard de croissance, insuffisance pondérale, et émaciation). En outre, il est possible d'attribuer un degré d'importance différent à chaque indicateur (par exemple, la diversité diététique pourrait avoir une pondération statistique plus grande que les mesures anthropométriques ou vice-versa).

Cependant, l'exercice d'agrégation (ou le « décompte des privations ») doit être effectué au niveau des dimensions/droits (c'est-à-dire la santé, l'éducation, le logement, etc.). Le point important est d'éviter une situation dans laquelle, par exemple, le droit à l'éducation est mesuré par un seul indicateur (ex. accès à l'école) tandis que le droit au logement est mesuré par quatre variables, puis d'effectuer le décompte à travers les indicateurs. Ceci reviendrait à implicitement accepter que le droit au logement soit quatre fois plus important que le droit à l'éducation.

De la même façon, les indicateurs sélectionnés pour chaque dimension/droit doivent être répartis équitablement. Utiliser bien plus de variables et d'indicateurs pour un droit constitutif par rapport aux autres dimensions pourrait biaiser les résultats, suivant comment et si l'on a pondéré les indicateurs. Ceci se produit même lorsque l'agrégation est faite à travers des dimensions également pondérées.

Autrement dit, l'agrégation ou le décompte est réalisé à travers les dimensions /droits et non pas sur les indicateurs. Techniquement, il n'y a ni besoin ni justification de pondérer les droits de l'enfant, car cela n'en fait certainement pas une approche plus perfectionnée ou plus sophistiquée.

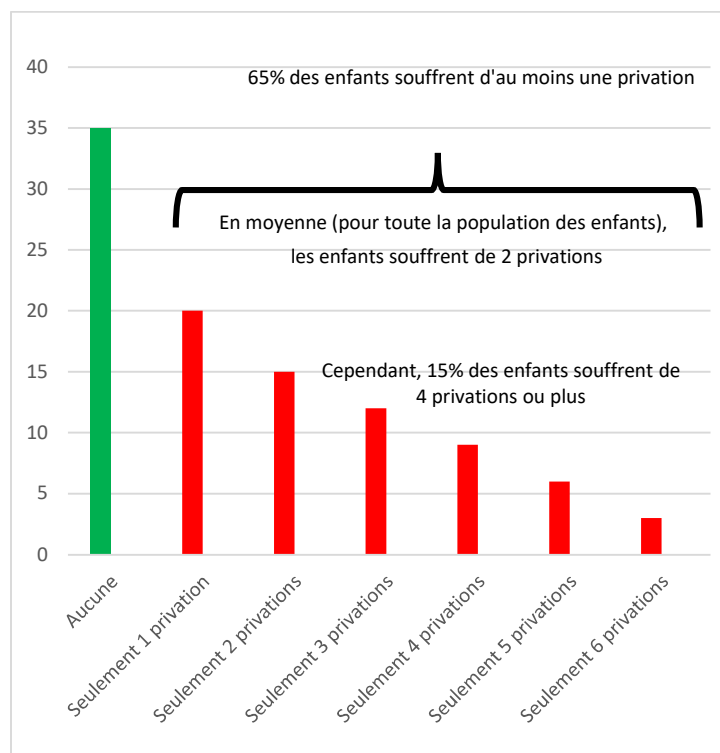
Le seuil de pauvreté de l'enfant

Après avoir identifié les enfants ayant une ou plusieurs privations, il est nécessaire d'établir le seuil en termes de nombre de privations requis à partir duquel un enfant est considéré comme pauvre. Une des options possibles consiste à considérer un enfant comme pauvre dès l'instant où celui-ci est privé d'un seul de ses droits. Une alternative à cette proposition serait de définir le seuil de pauvreté à partir de deux privations au minimum. Cependant, il n'y a pas de fondations théoriques justifiant un seuil plus élevé (c'est-à-dire trois privations ou plus, ou leur équivalent en termes de proportion de privations/dimensions).

Cependant, le pourcentage des enfants sous le seuil de pauvreté (la prévalence) en lui-même ne rend pas complètement compte des souffrances réelles des enfants. Un enfant avec deux privations est considéré comme pauvre tout autant qu'un enfant ayant cinq privations. Or, la situation individuelle de ces deux enfants est certainement différente. De plus, supposons que la situation de l'enfant souffrant de cinq privations s'améliore (en passant de cinq à trois

privations par exemple), cela n'aura aucun effet sur la prévalence globale de la pauvreté. Cet exemple montre les limites de la prévalence comme indication de la pauvreté réelle des enfants : on risque de sous-évaluer le progrès enregistré dans la vie de ceux-ci. De la même façon que la prévalence présente des limites pour informer sur le degré de pauvreté réelle de chaque enfant vis-à-vis des autres, compter le nombre de privations que chaque enfant enregistre ou en faire la moyenne n'est pas une solution. En effet, cette méthode ne permet pas de comprendre la situation exacte des enfants dont la pauvreté est la plus intense (c'est-à-dire, ceux ayant plusieurs privations en même temps).

FIGURE 1: PROFIL DE LA PAUVRETÉ DE L'ENFANT



De ce fait, la mesure et l'analyse de la pauvreté de l'enfant doivent prendre en compte le nombre d'enfants qui souffrent exactement d'une seule privation, ou exactement deux dimensions, ou encore exactement trois dimensions, etc. De plus, le nombre moyen de privations par enfant (habituellement appelé profondeur ou l'étendue de la pauvreté) de même que la proportion d'enfants souffrant de privations multiples (une mesure de la sévérité de la pauvreté qui doit être complétée par d'autres mesures telles que la moyenne des privations - où les enfants qui souffrent simultanément de plusieurs privations se voient attribués une importance plus grande - ou la distance entre

la moyenne et la médiane) devraient être inclus dans les analyses de la pauvreté de l'enfant (comme présenté dans le graph ci-dessous).

La profondeur/étendue de la pauvreté se calcule en prenant la moyenne de tous les enfants de la population d'analyse afin d'obtenir une vue holistique de la pauvreté infantile dans le pays. Prendre en compte l'équité et **fournir la répartition complète des privations** est un prérequis pour une bonne compréhension de la pauvreté individuelle de l'enfant. Autrement dit, Il s'agit d'établir un Profil de la Pauvreté de l'Enfant.

L'analyse de la pauvreté de l'enfant

De nombreux documents et études menées par l'UNICEF et d'autres partenaires ont également traité de la relation à court et long terme entre les enfants souffrant de privation matérielle multidimensionnelle et les enfants vivant dans des ménages pauvres monétairement (c'est à dire, vivant avec un niveau de revenu ou de consommation en dessous de la ligne nationale de pauvreté. Plusieurs rapports y font souvent référence par le terme de pauvreté monétaire de l'enfant).

Le rapport « un monde libéré de la pauvreté des enfants », aborde les questions relatives à la mesure de la pauvreté, à la désagrégation pour les enfants, à la consommation jointe, aux économies d'échelle, aux analyses de politiques et aux analyses programmatiques. Il convient de comprendre adéquatement le niveau de ressources (monétaires) dont dispose le ménage dans lequel vit l'enfant afin de mesurer la pauvreté de l'enfant (comme précisé précédemment, les enfants ont le droit à un certain niveau de consommation en adéquation avec un niveau de vie minimum). Il est alors important de mener des analyses croisées entre pauvreté monétaire des enfants (sur la base des définitions nationales) et la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant au niveau individuel (si les données le permettent). De plus, en fonction de la disponibilité des données, le niveau de consommation (monétaire) individuelle de l'enfant devrait faire l'objet d'une analyse croisée avec la pauvreté individuelle multidimensionnelle de l'enfant.

La triangulation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant offre une vue holistique et une compréhension globale de la pauvreté infantile. Cette triangulation ne doit pas s'effectuer dans le but de « choisir » la méthode de mesure donnant les résultats les moins élevés - en référence au deuxième principe des Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle qui stipule que « *Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques* ». En conséquence, les indicateurs de pauvreté de l'enfant ne peuvent être choisis ou conçus sur la base de considérations politiques.

Lorsque l'on procède à la désagrégation de la pauvreté des ménages pour les enfants, le groupe d'âge à considérer est constitué des enfants de moins de 18 ans. Lorsque l'information et la taille des échantillons le permettent, il convient également de procéder à une désagrégation pour les groupes d'âges appropriés, en suivant le cycle de vie des enfants. De plus, la désagrégation par âge de la pauvreté permet une comparaison

entre les enfants et les adultes, en utilisant la même mesure de la pauvreté. Comme précisé ci-dessus, cette désagrégation par âge pourrait ne pas être suffisante pour prendre en compte tous les enfants vivant dans la pauvreté (dans la mesure où la pauvreté des adultes et celle des enfants sont différentes).

Cependant, la proportion (mesure individuelle) d'enfants pauvres (mesurée sur la base de dimensions et d'indicateurs spécifiques à l'enfant) et celle des adultes pauvres peut également être comparée et additionnée pour obtenir une mesure de la pauvreté au niveau nationale, même si différents indicateurs sont utilisés pour différents groupes d'âge. L'identification et la mesure de la proportion de ménages où vivent des enfants (c'est-à-dire au moins un enfant) souffrant de la pauvreté multidimensionnelle permettent également d'avoir une image plus complète des conditions dans lesquelles les enfants vivent et une comparaison avec les adultes vivant dans ces ménages. De plus, les ménages devraient être classés en fonction du nombre d'enfants souffrant de pauvreté multidimensionnelle (en termes de prévalence, de profondeur/étendue et de sévérité) qui y résident.

Dans le même ordre d'idées, comme précisé ci-dessus, les aspects subjectifs, relationnels, spirituels et non-matériels de la pauvreté pourraient également être pertinents pour les enfants. La mesure et l'analyse croisée de ces éléments avec la pauvreté individuelle multidimensionnelle des enfants et la pauvreté monétaire des enfants pourrait permettre d'avoir une meilleure compréhension de la situation des enfants vivant dans la pauvreté.

Dans certains pays, le terme « pauvreté » est substitué par le terme « bien-être » dans le but de se conformer au discours et contexte politique. Cependant, il doit être clair que, conceptuellement et en termes de méthode de mesure, la pauvreté multidimensionnelle des enfants et le bien-être des enfants sont deux notions distinctes. À cet effet, il est plus important de comprendre ce qu'il faut mesurer et comment le mesurer que de s'attarder sur la recherche de définitions précises ou sur les discussions lexicales.

En plus de l'analyse croisée entre la pauvreté des ménages et la pauvreté individuelle des enfants, il est important de désagréger la pauvreté des enfants pour aborder la question de l'équité. Cela implique l'exploration des différences entre les garçons et les filles, la situation géographique, l'éducation des parents et le type d'emploi (ou la situation de chômage), ainsi que d'autres sources de disparité.

Résumé

Ce papier de positionnement présente l'approche de l'UNICEF pour mesurer la pauvreté de l'enfant. Les enfants vivant dans des ménages pauvres (sur le plan monétaire et/ou multidimensionnel) devraient être identifiés. Cependant, cela n'est pas suffisant pour assurer le suivi des tendances de la pauvreté de l'enfant, dans la mesure où les enfants vivent la pauvreté différemment des adultes. Analyser la situation des enfants dans les ménages pauvres est important et complémentaire (à travers les analyses croisées) à la pauvreté individuelle des enfants.

Les estimations de la pauvreté individuelle des enfants devraient être basées sur les droits constitutifs de la pauvreté

(et non pas sur toutes les violations des droits ou toutes les mauvaises choses qui peuvent arriver aux enfants). En outre, dans la mesure où l'un des principes fondamentaux du cadre des droits humains est l'importance équivalente portée à chaque droit, il devrait y avoir une pondération égale entre les dimensions (droits individuels). Outre l'estimation de la prévalence (et de la proportion de ménages où vivent des enfants pauvres), la mesure de la pauvreté de l'enfant devrait fournir des informations sur la profondeur/étendue et la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant. De plus, il convient de faire une classification des ménages en fonction du nombre d'enfants souffrant de la pauvreté multidimensionnelle qu'ils contiennent.

Ce document est le résultat d'un processus de consultations effectuées sur une période de plusieurs mois. Ces consultations ont bénéficié de la collaboration des Bureaux des États-Membres et Régionaux de l'UNICEF, des Divisions au sein du siège de l'UNICEF et des partenaires externes – des Bureaux Nationaux de Statistiques, des agences multilatérales, ainsi que des experts universitaires.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Enrique Delamónica : edelamonica@unicef.org

Mark Hereward : mhereward@unicef.org

Division des Données et de l'Analyse : data@unicef.org